

Date de publication : 17/04/2024

Date de convocation : 28 mars 2024  
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 31  
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josianne Maurin, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

**Procurations de** : Géraud de Sabran-Pontevès à Jean-Louis Robert, Emma Léon à Séverine Maugan-Curnier, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Marc Jaubert à Valérie Grange, Anne-Marie Dauphin à Philippe Egg, Jacques Decuignières à Eve Maurel, Romain Brette à Rose-Marie Dumontier, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

**Absents et excusés** : Céline Alarcon, Serge Robin, Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Madame Catherine Serra est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-050**  
**Modification du tableau des effectifs - Création de postes**

Rapporteur : Stéphane Luzet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
Vu les statuts de COTELUB,  
Vu le budget de COTELUB,

Monsieur le Rapporteur expose au Conseil Communautaire les évolutions suivantes :

Pour répondre à l'expertise métier demandée au niveau du service juridique, il est nécessaire de transformer le poste de juriste de catégorie B au grade de rédacteur en créant un emploi permanent à temps complet (35 heures par semaine) de juriste expérimenté, en catégorie A, grade d'attaché.

Pour répondre à l'expertise métier demandée au niveau du service ressources humaines, il est nécessaire de transformer le poste de chargée de missions ressources humaines de catégorie B au grade de rédacteur en créant un emploi permanent à temps complet (35 heures par semaine) de RH expérimenté, en catégorie A, grade d'attaché.

Ainsi, il est nécessaire de créer, à compter du 10 avril 2024 :

- Deux emplois permanents à temps complet (35 heures par semaine) de juriste et RH expérimentés, en catégorie A, au grade d'attaché.

Ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur le motif du besoin de service (article L. 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique) si aucune candidature de fonctionnaire n'est retenue. Dans ce cas, le candidat possèdera une expérience significative et sera rémunéré au maximum sur l'indice terminal du grade d'attaché.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver la création de deux emplois permanents à temps complet (35 heures par semaine) au grade d'attaché, rattachés respectivement au service juridique et au service RH,
- D'approuver la mise à jour du tableau théorique des effectifs,
- De préciser que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice,
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la création de deux emplois permanents à temps complet (35 heures par semaine) au grade d'attaché, rattachés respectivement au service juridique et au service RH,
- **D'approuver** la mise à jour du tableau théorique des effectifs,
- **De préciser** que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :  
39 voix POUR  
Unanimité des suffrages exprimés

Catherine Serra  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch  
Président

